

NKC/GKO

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET POLITIQUES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

RECEPISSE DE DECLARATION
D'ASSOCIATION N° 290 MI/DGAT/DAGP/SDVA

Le Ministre de l'Intérieur, conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960, donne aux personnes ci-dessous énumérées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit :

TITRE : FONDATION ADJAH

SIEGE : GRAND-BASSAM

ADRESSE : B.P. 760 GRAND-BASSAM

OBJET: L'association dénommée «FONDATION ADJAH» a pour objet

- d'assister les orphelins de guerre, de naissance, les enfants abandonnés et les femmes enceintes nécessiteuses
- de rééduquer et insérer des enfants de rue dans la vie active
- d'œuvrer pour l'alphabétisation des femmes en langues vernaculaires et français
- de promouvoir la scolarisation des jeunes filles
- d'encourager l'éducation nutritionnelle, sanitaire et civique
- de lutter contre les inégalités de genre et les maladies évitables

NOM ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Présidente

Mme KOUAKOU Epse ADJAH BOHOUSSOU ESTHER

Secrétaire Général

Mr AMON JEAN SYLVESTRE

Trésorière Générale

Mme DJAH N'DRI THERESE